

**Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY**

**Séance publique du MARDI 12 AVRIL 2022 à 8h30**

Date de convocation : 05 AVRIL 2022

<b>Délibération</b>
<b>N°B2022_22</b>

<b>Membres en exercice :</b>	<b>20</b>
<b>Votants :</b>	<b>17</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>17</b>
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

**SECRETAIRE DE SEANCE : HERAS Guillaume**

**PRESENTS : BELLOTTI-LASCOMBES Emma, DEVIC Bernard, DURAND Viviane, JAMMES Michel, MARTIN Henri, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, PARRA Eric, RIO Jean-Louis, VIALADE Alain**

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, HERAS Guillaume, HERNANDEZ Joël, LAPALU Christian, PY Michel,**

**EXCUSES : GOUIRY Catherine, JANSANA Jean-Marc ; MARTINAGE Fabienne**

**EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel (délibération B2022\_18) ; BELART Xavier (délibération B2022\_18) ; HERAS Guillaume (délibération B2022\_18) ; HERNANDEZ Joël (délibération B2022\_18) ; LAPALU Christian (délibération B2022\_18) ; PY Michel (délibération B2022\_18)**

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

**PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :**

**Nomenclature Etat : Domaine de compétences par thèmes - Culture**

**OBJET : DEVELOPPEMENT CULTUREL – ACTIONS CULTURELLES – Festival LA TEMPORA – Convention tripartite de mise en œuvre entre la commune de Portel des Corbières, TERRA VINEA et Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération**

En 2011, Le Grand Narbonne a créé le festival itinérant La TEMPORA.

Fruit du partenariat avec les communes du territoire volontaires, le Grand Narbonne souhaitait rapprocher le spectacle vivant professionnel des habitants.

Le festival est devenu un évènement musical majeur du territoire, inscrivant le Grand Narbonne dans les réseaux régionaux et nationaux de la diffusion et de la création artistique.

En 2020, Le Grand Narbonne, dans le cadre de sa politique de développement culturel, a souhaité que sa programmation devienne un levier de transversalité avec les équipements culturels structurants du territoire. Au-delà, Le Grand Narbonne souhaite que la convivialité du festival soit porteuse et ambassadrice des valeurs et des atouts du territoire.

## N°B2022\_22

Ainsi, le Grand Narbonne et la Commune de Portel des Corbières souhaitent organiser une date du festival en partenariat avec l'opérateur Société d'Exploitation Touristique de Sites Naturels SETSN gérant le site de Terra Vinea afin de permettre l'implantation de la manifestation sur la commune dans un cadre privilégié tant pour les artistes que pour le public.

### **A l'unanimité, le Bureau décide :**

- D'approuver la convention tripartite de mise en œuvre de La TEMPORA sur la commune de Portel des Corbières dont le projet est ci-annexé,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pièce jointe à la délibération :

Convention tripartite

**Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu  
de sa transmission en  
Sous-Préfecture**

**le : 15/4/2022  
et de sa publication  
le : 15/4/2022**

**Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus**

**Copie certifiée conforme,  
Maître Didier MOULY,**



**Maire de Narbonne**

**Président du Grand Narbonne,  
Communauté d'Agglomération**

